



Inscription des personnels IATSS aux stages de la préparation au concours interne au titre de l'année 2022-2023

Circulaire n°2022-077 du 23 mai 2022 relative aux modalités d'inscription des personnels administratifs aux stages de préparation au concours interne d'adjoint administratif (ADJAENES), concours interne de secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe normale (SAENES-CN), concours interne d'attaché d'administration de l'Etat (AAE) et aux examens professionnels de secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe supérieure et de classe exceptionnelle (SAENES-CS et SAENES-CE), et d'attaché principal de l'administration de l'Etat (APAE) au titre de l'année 2022-2023

Ecole académique de la formation continue

Affaire suivie par : Laurence GELY

Tél : 01 57 02 62 93

Mél : laurence.gely@ac-creteil.fr

Texte adressé à Madame et messieurs les présidents des universités Paris 8 Vincennes-Saint-Denis, Sorbonne Paris Nord, Gustave Eiffel, Paris-Est-Créteil, Mesdames et monsieur les inspecteur-trices-s d'académie-directeur-trice-s académiques des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, Mesdames et messieurs les chef-fe-s d'établissements (lycées, collèges, EREA,ERPD), Monsieur le directeur de l'ISMEP de Saint Ouen, Madame la directrice de l'école normale supérieure Louis Lumière de la Plaine Saint Denis, Monsieur le directeur général du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Créteil, Madame la surintendante, directrice de la maison d'éducation de la Légion d'honneur, Monsieur le directeur du centre technique du livre, Mesdames et messieurs les directeur-trice-s des centres d'information et d'orientation, Monsieur le directeur de l'office national d'information sur les enseignements professionnels, Mesdames et messieurs les conseiller-ère-s techniques et chef-fe-s de division du rectorat

La présente circulaire vise à préciser les modalités d'inscription à la préparation au concours ou examen professionnel choisi :

Préparations proposées en 2022-2023			
Concours internes	ADJAENES 22A0240004 PCA-MO08	SAENES CN 22A0240006 PCA-MO10	AAE 24A0240010 PCA-MO07
Examens professionnels	SAENES CS 22A0240008 PCA-MO05	SAENES CE 22A0240009 PCA-MO06	APAE 22A0240012 PCA-MO08





Les candidatures auront lieu via Gaia accès individuel (Gaia bleu), entre le 13 et le 26 juin 2022 lors de la 1^{ère} campagne d'inscription individuelle au plan académique de formation selon une procédure simplifiée détaillée en annexe 1.

Après avis du supérieur hiérarchique, les candidats devront obligatoirement suivre et compléter un parcours préparatoire distanciel, accessible via la plateforme m@gistère, entre le 8 juillet et le 31 août 2022. Ce module à distance ne fait pas l'objet d'une quelconque notation, mais vise à préparer les candidats à la formation et à l'évolution professionnelle qu'ils envisagent. Les productions des candidats réalisées dans le cadre de ce parcours ne seront visibles que des formateurs concernés et des agents de l'E AFC habilités, et ne seront en aucun cas communiquées à d'autres services ni aux supérieurs hiérarchiques des agents.

Attention : seuls les candidats ayant réalisé la totalité des activités du parcours seront retenus et convoqués pour les modules de formation.

1. Candidature à une préparation

a. Rappel

Pour être éligible à une formation de préparation, les personnels doivent remplir les conditions d'inscription aux concours et examens professionnels pour la session 2023 :

- au 1^{er} janvier 2023 pour les concours AAE, SAENES CN, ADJAENES ;
- au 31 décembre 2023 pour les examens professionnels SAENES CS et CE et APAE.

Il est de la responsabilité de chaque candidat de s'assurer au préalable qu'il remplit les conditions d'inscription. La vérification des pièces justificatives ne relève pas de la compétence de l'E AFC.

b. Procédure d'inscription (entre le 13 et le 26 juin 2022)

Les personnels sélectionneront le dispositif et le module correspondant au concours ou à l'examen auquel ils souhaitent se préparer et s'incriront sur l'application GAIA accès individuel, accessible depuis le portail :

<https://externet.ac-creteil.fr/>

Attention : les modules correspondent à la préparation aux épreuves d'admissibilité (épreuves écrites) de chaque concours/examen.

Les candidats admissibles seront automatiquement convoqués pour les formations aux épreuves d'admission (épreuves orales).



c. Observations importantes

- i. Une seule préparation concours/examen professionnel est autorisée par année scolaire.
- ii. Toute erreur d'inscription au PAF (choix du concours/examen professionnel) invalidera la demande de formation.
- iii. Aucune candidature hors délai ne sera prise en compte.
- iv. Demande de renouvellement :

Les agents ayant déjà suivi une préparation au titre du même concours ou examen au cours des 3 années précédant la demande ne seront pas prioritaires.

Ils pourront éventuellement être retenus si des places sont disponibles et s'ils ont participé de façon assidue à au moins 2/3 de la formation précédente.

Par ailleurs, les agents ayant déjà suivi une préparation devront déposer dans le parcours préparatoire obligatoire (m@gistère) le copie de leur relevé de notes ou une attestation de présence aux épreuves du concours visé.

Toute demande de dérogation à ces principes devra faire l'objet d'un écrit circonstancié visé par le supérieur hiérarchique.

2. Réunion d'information

Pour les personnels qui le souhaitent, une réunion d'information facultative est organisée le mercredi 8 juin à 12h sous la forme d'une visio-conférence :

Lien de connexion : <https://ac-creteil-dafor.webex.com/>

Numéro de réunion : **2731 886 0744**

Mot de passe : **0806**

Je vous remercie de bien vouloir assurer une large diffusion de ces informations aux personnels placés sous votre autorité.

Pour le recteur et par délégation
Le secrétaire général adjoint de l'académie de Créteil
Directeur des relations et des ressources humaines
Mehdi CHERFI





Annexe 1

Circulaire 2022-077 du 23 mai 2022

Formation de préparation aux concours et examens professionnels des personnels administratifs
Année scolaire 2022-2023

Calendrier des opérations

